

Compte-rendu du conseil d'école  
**MARDI 29 JANVIER 2019**

**Présents :**

Les enseignantes : Louise BITTENDIEBEL, Isabelle CHAMPOUGNY, Anne CHEVILLARD-PRADIER, Michèle TROMETER, Lysianne LAURAIN

Les représentants des parents d'élèves : Marie BALICK, Fanchon BIDET, Aurélie BLARD-QUINTARD, Ludovic CHAUWIN et Félicien OSSWALD.

**Excusés :**

Robert HERRMANN et Eric SENET, représentants de la mairie.

La directrice ouvre la séance à 18h05.

1- Rythmes scolaires à Strasbourg

Le conseil d'école est réuni pour se prononcer par vote sur les trois propositions suivantes de rythmes scolaires pour la rentrée 2019 :

**Organisation 1 : Organisation scolaire proposée par la mairie**

- 23h30 d'enseignement sur 8 demi-journées de classe, sur 5 jours (5 matinées de 3h30 + 3 après-midis de 2h)
- 1 après-midi libéré en plus du mercredi, dédié à des activités éducatives en élémentaire et à un accueil en maternelle.
- 1 rentrée anticipée fin août (37 semaines)

**Organisation 2 : Retour à une semaine de 4 jours sur 36 semaines**

- Pour les enseignants, cette journée sans élèves au milieu de la semaine favorise le travail de préparation de la classe et l'élaboration de projets entre enseignants. Elle permet également de puiser l'énergie nécessaire à la maîtrise d'une journée de classe avec 28 enfants.
- 24h d'enseignement sur 4 jours - lundi, mardi, jeudi, vendredi (4 matinées de 3h30 + 4 après-midis de 2h30)
- 1 rentrée au mois de septembre (36 semaines)

**Organisation 3 : Maintien de l'organisation scolaire actuelle**

- 24h d'enseignement sur 9 demi-journées de classe, sur 5 jours (5 matinées de 3h30 + 4 après-midis de 1h45)
- Le mercredi après-midi libéré
- 1 rentrée au mois de septembre (36 semaines)

**Contexte**

La directrice fait un rappel du contexte.

Jusqu'en 2008, il y avait 4,5 jours de classe par semaine, avec le mercredi libéré et classe le samedi matin.

A la rentrée 2008, les écoles sont passées à 4 jours de classe par semaine.

En septembre 2013, les 4,5 jours ont été remis en place, avec cette fois-ci classe le mercredi matin et le samedi libéré.

Enfin, en juin 2017, une modification par décret ministériel de l'article D 521-12 du Code de l'Education a donné au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) la possibilité d'adapter l'organisation de la semaine scolaire à partir d'une **proposition conjointe de la commune et des Conseils d'école.**

En octobre-novembre 2017, un grand nombre de conseils d'écoles se sont prononcés en faveur d'un retour à une semaine de 4 jours. La mairie a alors mis en place une série de réunions, conférences et groupes de travail qui ont abouti à un questionnaire soumis aux parents, enseignants et personnels municipaux en charge de l'enfance en octobre 2018.

Suite à ce questionnaire, la mairie a émis, en décembre 2018, la proposition 1 et a demandé aux conseils d'école de se prononcer pour ou contre.

Une fois que l'ensemble des conseils d'école se sera prononcé (au plus tard le 1<sup>er</sup> février 2019), la DASEN se saisira des résultats des votes et décidera de l'organisation des rythmes scolaires de la rentrée 2019, conformément à l'article D 521-12 cité plus haut.

Les parents, informés par la mairie que la proposition du retour à 4 jours ne serait pas prise en compte, se demandent s'il est vraiment utile de voter pour la proposition 2.

La directrice rappelle que la proposition que la DASEN est susceptible d'étudier, doit être élaborée conjointement par les conseils d'école et la mairie (toujours d'après l'article D521-12). La mairie ayant fait une proposition unilatérale, les conseils d'école l'étudient et feront à leur tour une proposition, que la mairie devra à son tour étudier. Ainsi une proposition conjointe se construira, ou pas. C'est cette dernière proposition que la DASEN étudiera.

La directrice rappelle également qu'elle est, en tant que présidente du conseil d'école, la seule à pouvoir décider de l'ordre du jour et des points qui y sont votés. Elle a donc, comme la quasi-totalité des directeurs d'école de Strasbourg, décidé que le conseil d'école se prononcera également sur la possibilité d'un retour à 4 jours, puisque c'est une demande des conseils d'école depuis 2017.

S'ensuit une discussion autour des trois propositions.

### **Proposition 1**

Pour les parents d'élèves, les 2 heures d'activités périscolaires nouvelles proposées par la mairie lors de l'après-midi libérée semblent intéressantes pour leurs enfants scolarisés en élémentaire (en maternelle, ces 2 heures ne seraient qu'une extension de la garderie déjà existante).

Depuis la mise en place des 4,5 jours (septembre 2013), les enseignantes constatent une grande fatigue des enfants les jeudis et vendredis. Elles ne voient pas comment une nouvelle organisation avec un après-midi où la classe serait remplacée par du temps périscolaire apporterait une amélioration.

De plus, le découpage de la semaine selon la proposition 1 ne semble pas adaptable au système bilingue (50 % français et 50 % d'allemand) et n'a pas été étudié par la mairie.

En outre, il n'est pas garanti que les enfants d'une même fratrie scolarisés en maternelle et en élémentaire aient le même après-midi libéré. Dans le cas contraire, cela pourrait amener des problèmes d'organisation pour les familles et une augmentation de l'absentéisme.

### **Proposition 2**

Concernant un retour à 4 jours, un certain nombre de parents ne se projettent pas dans les changements d'organisation que cela impliquerait pour eux.

Les parents d'élèves ont fait un sondage auprès des parents de l'école sur la question des 4,5journs/4 jours. Sur la cinquantaine de réponses obtenues, les avis sont partagés équitablement, sans réelle majorité.

Pour les enseignantes, le retour à 4 jours semble être la proposition la moins mauvaise.

La coupure du mercredi permet aux enfants de se reposer, à la maison mais aussi en centre de loisir, où le nombre d'enfants par animateur est nettement inférieur au nombre d'enfants par enseignant.

Les enseignantes rappellent aussi qu'entre 2008 et 2013 (semaine de 4 jours), des intervenants extérieurs proposaient des activités gratuites de qualité pendant le temps périscolaire, même en maternelle.

Pour les enseignants, cette journée sans élèves au milieu de la semaine favorise le travail de préparation de la classe et l'élaboration de projets au sein de l'équipe enseignante. Elle permet également de puiser l'énergie nécessaire à la maîtrise d'une journée de classe avec 30 enfants.

### **Proposition 3**

L'organisation actuelle avait été analysée lors du conseil d'école du 14 novembre 2017. Le compte-rendu se trouve sur le site web de l'école.

Un parent d'élève précise que les parents se sentent dépassés par le tourbillon de débats depuis 2017. Il y a eu beaucoup d'informations, de tensions. Ce parent s'interroge également sur ces méthodes, et notamment sur le questionnaire de la mairie qui lui a semblé orienté et qui donnait l'impression que les dés étaient déjà jetés.

Tous les membres du conseil d'école présents s'accordent pour dire que, pour parler du bien-être de l'enfant et de sa réussite scolaire, le vrai débat devrait porter sur les effectifs de classe et les taux d'encadrement aux différents moments de sa journée.

### **Vote**

Les votes des différentes propositions commence à 18h53 et finit à 19h03.

9 votants.

Résultat du dépouillement :

Proposition 1 (nouvelle organisation proposée par la mairie) : 2 POUR - 7 CONTRE

Proposition 2 (retour à 4 jours) : 7 POUR - 2 CONTRE

Proposition 3 (maintien de l'organisation actuelle) : 2 POUR - 7 CONTRE

Il en ressort que le conseil d'école a voté majoritairement contre la proposition de la mairie, contre l'organisation actuelle et pour un retour à une semaine de 4 jours.

Fin du conseil d'école à 19h10.

Anne Chevillard-Pradier  
Directrice

Louise Bittendiebel  
Secrétaire